



Cahier des charges des entraîneur-e-s

L'entraîneur-e se conforme :

- Aux statuts et chartes du club VBC Etoile-Genève
- À la charte éthique de Swiss Volley
- Aux principes d'entraînement de Swiss Volley

L'entraîneur-e connaît et tient à jour :

- Les règles de jeu du volley et les éventuelles particularités régionales
- Son statut de formation. Le coach J&S du club l'informe des cours à suivre pour le maintien ou le développement de ses qualifications d'entraîneur
- Ses aptitudes sanitaires (Premier Secours ou équivalent)

1. En début de saison, l'entraîneur-e :

- a. Définit les objectifs généraux de son équipe
- b. Définit les objectifs particuliers de chaque joueur
- c. Prépare un planning d'entraînement général de la saison
- d. S'assure de la bonne gestion administrative des joueurs
- e. Gère et communique le calendrier des activités de l'équipe

2. Durant la saison, l'entraîneur-e :

- a. Annonce, prépare et conduit les entraînements et les matchs, conformément aux objectifs et au planning de l'équipe et adaptés aux besoins et capacités des joueurs
- b. Gère les présences des joueurs
- c. S'assure du bien-être physique et psychique des joueurs. Pour ce faire, il cherche à développer un esprit de solidarité au sein de son équipe et veille à équilibrer l'attention qu'il porte aux joueurs.
- d. Organise et coordonne les activités liées à l'équipe : administration des joueurs, communications, transports, matériel, calendrier et événements
- e. Partage ses activités dans les médias et réseaux sociaux du club

3. À la fin de la saison, l'entraîneur-e :

- a. Effectue un bilan collectif avec l'équipe et individuel avec les joueurs
- b. Finalise l'administratif de l'équipe